REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

4e SÉRIE. — TOME II.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1864

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

SIXIÈME ARTICLE.

Esterlins de Rummen. Un prince d'Orange de la façon de Louis XIV. Leeuwendaelder énigmatique. Tuin de Schonvorst. Tourelle de Jean de Honseler. Esterlin au lion de Zwéder de Vorst.

PLANCHE XIII.

I

Tête de face couronnée. Type des esterlins anglais : ✠ ERNWLDVS DOMINUS.

— Grande croix pattée coupant la légende et anglée de douze besants : MON | ETT | RVM | IMOR.

A. Gr. 1.20. Esterlin. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

II

Même type : ✠ ERNWLDVS DOMYNU.

— Même type : MON | ETT | ... | IMOR.

A. Gr. 1.09. Esterlin. Même cabinet.

Nous avons publié, dans le volume de cette Revue de 1851, p. 258 et suivantes, un *Blanc au lion*, frappé à

Brée, dans le comté de Looz, par Arnold d'Oreye, seigneur de Rummen et prétendant de Looz, pendant la lutte héroïque qu'il soutint contre le prince de Liége pour revendiquer ses droits. Ce *blanc* est sans doute la dernière monnaie que fit frapper le seigneur de Rummen dont le château fut complétement détruit en 1365, et qui mourut à Liége, en 1370, après avoir accepté de l'évêque une pension viagère de 3,000 florins, en échange de l'abandon de ses droits sur le pays de Looz.

Les esterlins de la collection de S. A. S. le duc d'Arenberg viennent, au contraire, ouvrir la série si riche et si belle des pièces frappées par Arnold de Rummen. Leur type les rapporte aux premières années de son règne, peut-être même à l'époque où il obtint, conjointement avec sa mère, Jeanne de Looz, l'investiture du fief de Rummen, en 1331.

La bizarrerie des légendes, ordinaire aux monnaies de Rummen, a, comme toujours, pour motif, de servir de trompe-l'œil et de faire ressembler d'autant mieux la copie à l'original. Le W et le Y introduits dans les mots *Ernoldus* et *dominus* sont là pour simuler *EdWardus* et *HYbernie*. Il n'est pas besoin de faire remarquer que *Moneta Ruminorum*, pour monnaie de Rummen, rappelle une ancienne croyance populaire qui attribuait aux Romains l'origine de cette localité. Sur d'autres monnaies postérieures, on a employé la forme plus correcte de *Moneta Romanorum*. Au reste, la fin de la légende, qui s'arrête aux lettres OR, servait très-bien à imiter les pièces anglaises avec CIVI | TAS | CAN | TOR, et on s'est empressé d'en profiter.

III

Buste tourné à droite : FRD · MA · D · L · T · O · DAV · P · AV. (*Fredericus Mauritius de la Tour d'Auvergne princeps Auracii*).

— Dans le champ, une tourelle au milieu de six fleurs de lis : * DENIER · TOVRNOIS · 1673.

Cuivre. Coll. de M. J. Charvet.

Nous devons à l'obligeance de M. J. Charvet la communication de cette curieuse monnaie. Il en possède deux exemplaires; l'un, dont nous donnons ici la gravure, est d'une conservation irréprochable, l'autre est un peu fruste, mais parfaitement lisible. C'est ce dernier, dit M. Charvet, qui a servi à M. Poey-d'Avant, et qui se trouve gravé, pl. CI, n° 14, de son livre, avec la singulière légende : AD · M D · L · TODEAV · PAV.

L'auteur des *Monnaies féodales de France* reproduit également cette légende, dans son texte, en remplissant par un A l'espace entre le M et le D ; mais il se garde bien de la compléter et surtout de la traduire.

Sous le numéro suivant (4657 de son catalogue), M. Poey-d'Avant cite, sans l'avoir fait graver, une autre pièce à peu près semblable, mais avec la date de 1677. Du côté de la tête, il a lu : G · MAV · DE · LA · TODAV · PR · AV. Cette seconde pièce appartient, dit-il, à la collection de M. E. Dumas, à Sommières.

Voici maintenant l'explication *historique* dont l'auteur fait suivre la description de ces deux monnaies :

« Encore deux pièces intéressantes d'un prince *intéri-*

« *maire*. Elles appartiennent à Godefroi-Maurice de la « Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. Voici dans quelles « circonstances il devint prince d'Orange. Les guerres de « Louis XIV contre Guillaume-Henri de Nassau, prince « d'Orange et stathouder de Hollande, suffiraient seules à « expliquer la confiscation de la principauté; mais il existe « une raison particulière qui justifie en même temps l'in- « vestiture en faveur du comte d'Auvergne. Le marquisat « de Berg-op-Zoom et plusieurs autres domaines situés « dans les Pays-Bas appartenaient à ce dernier, du chef « de sa mère, Éléonore-Catherine-Fébronie de Berg. La « confiscation qu'en fit Guillaume-Henri amena, par « représailles, celle de la principauté d'Orange de la « part de Louis XIV, qui la donna au comte d'Auvergne « pour l'indemniser de ce qu'il avait perdu dans les « Pays-Bas. Cette double confiscation eut lieu en 1673. « Godefroi-Maurice conserva la principauté d'Orange jus- « qu'en 1679. »

Il y a, à tout ceci, une petite difficulté. C'est que Godefroi-Maurice (1), duc prétendant de Bouillon et, bientôt après, duc régnant par la grâce de Dieu et de Louis XIV, n'a jamais eu, ni le titre, ni la jouissance de la principauté d'Orange. C'est à son frère puîné, avec lequel le confond M. Poey-d'Avant, à Frédéric-Maurice, dit le comte d'Auvergne (2), que fut faite la concession temporaire dont parle M. Poey-d'Avant, concession qui avait pour cause et pour but de l'indemniser du séquestre mis par les Provinces-

(1) Né le 21 juin 1641, mort le 25 juillet 1721.

(2) Né en 1642, mort le 23 novembre 1707.

Unies, au début de la guerre, sur les propriétés qu'il avait en Hollande et spécialement sur le marquisat de Berg-op-Zoom qu'il tenait, non du chef de sa mère Féhronie de 'SHeerenberg, mais du chef de sa femme, Henriette-Françoise de Hohenzollern qui en avait hérité de sa mère à elle, Marie-Élisabeth.

Voilà, cependant, comme une pièce mal lue peut entraîner à faire non plus de l'histoire, mais des *histoires* de fantaisie.

IV

Guerrier debout, cuirassé et casqué, appuyant la main gauche sur un écu au lion, bordé d'ornements en volutes : ⁂ FRED · MAVRIT ⁂ D · G · PRIN · AVR ⁂ · — Grand lion remplissant le champ : ⁂ CONFIDENS ⁂ DNO ⁂ NON ⁂ MOVETVR ⁂ 1634.

A. Gr. 27.00. Biblioth. royale.

Ce magnifique *Leeuwendaelder*, pièce unique, jusqu'ici inconnue et des plus remarquables, appartenait à notre savant collègue, M. L. de Coster. Il semble, par ses légendes, avoir le plus grand rapport avec le denier tournois de M. Charvet; sa date seule, de 1634, reste inexplicable pour nous.

En 1634, régnait, à Sedan, le père du prince d'Orange de 1673, nommé, comme lui, Frédéric-Maurice. Mais rien, dans la vie entière de ce prince, ne peut faire supposer qu'il ait pris ou qu'il ait pu prendre le titre de prince d'Orange.

Né le 22 octobre 1606, il succéda, le 25 mars 1625, à

son père Henri de la Tour, sous la tutelle de sa mère, Elisabeth de Nassau, sœur des stathouders Maurice et Frédéric-Henri. Ce dernier, qui avait pour ses neveux une affection toute particulière, l'instruisit au métier des armes, ainsi que son frère puîné, celui qui fut plus tard le grand Turenne. Il se proposait même de lui donner en mariage sa fille Louise-Henriette, qui épousa depuis l'électeur de Brandbourg, Frédéric-Guillaume.

Ce mariage semblait arrêté, quand le prince de Sédan, ayant rencontré, à Bruxelles, la fille du comte Frédéric de 'SHeerenberg, gouverneur de Frise, s'en éprit au point de vouloir l'épouser malgré l'opposition de sa mère et le mécontentement de son oncle Frédéric-Henri. Cependant, comme il persistait dans sa résolution, il finit par leur arracher un consentement, et le mariage fut célébré à Boxmer, le 1er février 1634, juste l'année de notre *Leeuwendaelder*.

Mais, en 1634, le prince d'Orange, le stathouder Frédéric-Henri était le fidèle allié de la France, et l'armée franco-hollandaise, sous ses ordres, allait bientôt entrer dans nos provinces et commettre le fameux sac de Tirlemont. La supposition d'une saisie ou d'un séquestre mis par la France n'est pas admissible. Pourrait-on, non plus, concevoir que le neveu du prince titulaire et effectif d'Orange se soit avisé de prendre un titre auquel il n'avait nul droit?

Pour expliquer ce PRIN AVR, on avait proposé d'y voir une transposition des trois dernières lettres, qui devenaient alors RAV, et de lire PRIN(*ceps*) RAV(*curtii*). Frédéric-Maurice était prince de Sedan et de Raucourt, seigneur de

Jametz, etc., etc., mais, nulle part, on ne voit ce nom de Raucourt remplacer ou primer celui de Sedan, la seigneurie principale.

On avait aussi cherché à expliquer AVR par A*l*V*a*R(*ice*); mais Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne n'était pas *prince d'Auvergne*. L'Auvergne était un comté, depuis longtemps réuni à la couronne et dont la famille de la Tour ne portait que le titre.

C'est toujours une fâcheuse nécessité, pour expliquer une pièce, que d'avoir recours à une prétendue erreur de graveur. Cependant si, de guerre las, on veut admettre, ici, une pareille supposition, ne serait-il pas préférable de croire que le chiffre 3 de la date est mis pour un 7 et qu'il faut lire 1674. Cela fait disparaître toute espèce de difficulté. La précieuse découverte de M. de Coster est bien une monnaie d'Orange, une monnaie baronniale française, une pièce historique, un des monuments les plus curieux de la numismatique du règne de Louis XIV.

A cause de son type, tout à fait hollandais, les Pays-Bas peuvent également revendiquer ce Leeuwendaelder. Le prince Frédéric-Maurice le forgea, sans doute, pour faire circuler, dans les Provinces-Unies, sa protestation contre la dépossession dont on l'avait frappé, et narguer, en quelque sorte, son cousin, le vrai prince d'Orange, dont il détenait, par la grâce du roi, la principauté souveraine.

Ajoutons enfin que le type du Leewendaelder, en usage pendant près d'un siècle et demi, est tout aussi possible en 1674 qu'en 1634.

V

Lion assis dans l'enclos de palissades dit *Hollandsche Tuin*, tenant un écu écartelé de Spanheim et de Heinsberg : IOHANNES : DE : IVLIA (E) HEINSB' : LO'. — Grande croix coupant la légende et posée sur une épicycloïde à quatre lobes dont les angles rentrants se terminent en feuilles trilobées : ✠ MONETA : | A . NOVA | SCOEN : | VORST.

A. Gr. 2.55. Coll. de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Le château de Schoenforst ou Schonvorst (1), dont il ne reste plus que quelques ruines, était situé à trois quarts de lieue, sud-est, d'Aix-la-Chapelle et à une égale distance de Cornelis-Munster. Il avait donné son nom à une famille puissante qui, au XIVe siècle, joua un assez grand rôle dans notre pays et y posséda plusieurs fiefs considérables. C'est à ce titre que Butkens en parle dans ses *Trophées du Brabant* (2) et qu'il en donne une courte généalogie (3).

Notre honorable confrère, M. Perreau, a publié successivement, dans la *Revue de la numismatique belge*, l'histoire de la branche aînée qui posséda Sichen en Brabant, et celle de la branche cadette qui fut apanagée d'Elsloo.

On sait que le dernier représentant de la branche aînée, Renaud II, vit s'écrouler, avec une rapidité étonnante, la

(1) En français, Belleforest.

(2) T. II, p. 250.

(3) Cette généalogie a été reproduite, en partie, dans cette Revue, t. I, 3e série, p. 301.

fortune de sa famille, que son père, Renaud Ier (1), avait élevée si haut (2). Son avénement, à Schonvorst, date de 1391. En 1396, le duc de Juliers, avec qui il était en discussion au sujet des terres de Fauquemont et de Montjoie, que son père avait échangées, l'attaqua à main armée, ravagea ses propriétés et prit même le château de Schonvorst. Grâce aux bons offices de l'évêque de Liége et de la duchesse Jeanne de Brabant, il rentra en possession de ses domaines. Mais, bientôt après, en 1398 (3), on le voit vendre sa principale seigneurie, la terre de Sichen, pour une rente viagère. Renaud n'avait pas d'enfants, et il mourut, sans héritiers, en 1419.

Nous n'avons pu découvrir à quelle date la seigneurie de Schonvorst est sortie de ses mains. Il résulte seulement d'un acte publié par Lacomblet, t. IV, n° 69, qu'avant 1411, cette terre était tenue en engagère par Godart Von Roire, chevalier, d'une famille colonaise. L'acte du 7 décembre 1411 nous apprend que le duc de Juliers, Renaud et Marie, sa femme, reconnaissent avoir reçu de leur bien-

(1) *Reinhart* ou plutôt Renard, comme il se nommait si bien sur ses monnaies.

(2) Cette fortune avait eu pour origine première des spéculations plus ou moins honnêtes que fit Renand sur les laines anglaises. C'était un homme adroit et positif, un *industriel* qui savait mêler les affaires d'argent aux questions politiques, et qui, chargé par le duc de Juliers de missions diplomatiques en Angleterre, profitait de l'occasion pour faire ses affaires à lui. De nos jours, il serait devenu administrateur d'une douzaine de sociétés anonymes.

(3) D'après Butkens, en 1413 ; mais M. Perreau, qui dit 1398, s'appuie sur deux chartes des archives de Sichen , archives qui se trouvent aujourd'hui à Weilbourg, dans le duché de Nassau. La date de 1413 est, sans doute, celle de la ratification de la vente par le duc de Brabant.

aimé neveu [1], Jean de Looz, seigneur de Heinsberg et Lewenberg [2], la somme de 8,000 florins, destinée à dégager des mains du sieur Godart Von Roire la terre de Schonvorst; moyennant laquelle somme, le duc, comme suzerain, en confiait, pendant trois ans, l'administration et le gouvernement au sire de Heinsberg, lui conférant tous les droits et prérogatives dont il jouissait lui-même, etc., etc. Il était, en outre, stipulé que, si ledit duc venait à mourir sans enfants, la terre de Schonvorst et celle de Munstereifel [3] appartiendraient, sauf hommage au duché, à Jean de Heinsberg.

Voilà donc Jean de Heinsberg à Schonvorst et dans la position d'y faire frapper monnaie; cette possession précaire a-t-elle duré plus de trois ans? Il serait téméraire de l'affirmer sans preuves; mais la chose semble très-probable. Les années 1412, 1413 et 1414 sont précisément l'époque où Guillaume Ier inaugurait, à Valenciennes, le type du *tuin* ou *lion dans la haie,* monnaie qu'il forgeait un peu plus pesante et de meilleur aloi que celle de Schonvorst [4]. Il fallait bien aussi que, pendant ces trois ans, le seigneur Jean rattrapât, d'une manière ou d'une autre, les 8,000 florins qu'il avait donnés; et ses *plaques au lion* n'ont pas peu contribué, peut-être, à le faire rentrer dans ses avances.

Il faut, toutefois, remarquer que, sur la monnaie qui nous occupe, Jean de Heinsberg se donne, et avant tout

(1) Petit-neveu. Renaud était le frère de Guillaume Ier de Gueldre-Juliers, père de la mère de Jean de Heinsberg.

(2) Löwenburg, entre Neuss et Crevelt?

(3) Petite ville à quatre lieues ouest de Bonn.

(4) Les bons *tuin* du Hainaut pèsent gr. 3 20 et au-delà.

autre, le titre de Juliers. S'il était vrai, comme dit l'*Art de vérifier les dates,* qu'il n'a pris ce titre qu'après la mort de son grand oncle, le duc Renaud de Gueldre, il faudrait en conclure que le *tuin* est postérieur à 1423. Et rien, dans le type, ne s'y oppose, car ce type n'avait pas perdu de sa faveur et avait continué à être employé par Jacqueline de Bavière et par Jean IV, duc de Brabant.

Le duc Renaud étant mort sans postérité, en 1423, le sire de Heinsberg, aux termes de l'acte de 1411, dut devenir irrévocablement et tout à fait seigneur de Schonvorst. La famille de Heinsberg conserva-t-elle cette seigneurie jusqu'à l'extinction de la descendance mâle, en 1448? Si la pièce de Gérard VII de Juliers, que M. C. Picqué a publiée dans cette Revue, t. V, 3e série, p. 144, porte bien réellement la date de 1443, il faudra répondre que non. Mais la pièce de M. Picqué (il le reconnaît lui-même) est d'une lecture fort douteuse en ce qui concerne le millésime. Il n'est pas invraisemblable de supposer que ce qu'il prend pour un X, avant le L, n'est qu'un C tréflé par une double frappe (1), et que la date véritable est 1453. Le retour du fief à son suzerain s'expliquerait ainsi tout naturellement, la famille de Heinsberg s'étant éteinte, le 27 janvier 1448, par la mort de Jean III, petit-fils de notre Jean Ier.

Le Jean de Heinsberg qui a frappé le *tuin* de Schonvorst, était le seigneur le plus remuant et le plus guerroyant de sa famille. Son ambition fut insatiable et sa vie entière une lutte incessante. L'histoire l'a surnommé le Belliqueux.

(1) En examinant la planche avec attention, on voit que c'est ainsi que le graveur l'avait compris.

Il prit, à la fois ou successivement, une foule de titres qui représentaient ses prétendus droits ou ses acquisitions nouvelles. Dans la charte de 1411, il est qualifié sire Jean de Looz, de Heinsberg et de Lewenberg. Looz rappelle les droits de son père à la succession du comte Thierry III. D'autres fois, il ajoute à ces titres ceux de seigneur de Juliers (il le fut pour un quart), de Borne, Sittaert, Susteren, Schonvorst, Lewenberg, Limbrich sur la Meuse, Millen, Gangelt, Vucht, Wassenberg, etc., etc. Sur notre monnaie c'est : Jean de Juliers, de Heinsberg, Looz, ou peut-être Lewenberg; car il est difficile de décider si la dernière lettre est un O ou un Ɛ lunaire fermé.

Sur l'écu que tient le lion, les armoiries sont disposées de manière à imiter celles de Guillaume IV ou de Jacqueline de Hainaut. L'échiqueté qui remplace et contrefait si bien le fuselé de Bavière, forme les armoiries des comtes de Sponheim ou Spanheim, dont descendaient les seigneurs de Heinsberg. Elles occupent le premier quartier, la place qui leur appartient comme armes de famille. Le lion peut représenter Heinsberg ou Juliers.

L'histoire de la seigneurie et de la forteresse de Schonvorst, à partir de la fin du XIVe siècle, est, comme on le voit, remplie d'obscurité et de difficultés souvent inextricables. Mering, dans son ouvrage sur les châteaux du pays de Cologne, de Juliers, etc., n'a pu lui consacrer que quelques lignes. On en est réduit à des conjectures plus ou moins probables; mais la numismatique ajoute à ces conjectures des preuves matérielles et les change en certitude. Voici qu'une monnaie vient attester d'une manière positive que Jean de Heinsberg a réellement possédé Schonvorst.

Qui sait si quelque jour aussi on ne retrouvera pas le numéraire de ce Godart Von Roire, qui a précédé Jean dans l'engagère de cette même seigneurie?

VI

Écusson triangulaire écartelé, aux 1 et 4, un lion rampant à la queue fourchue, aux 2 et 3, un lion rampant à la queue simple, l'écu sommé d'un château ou plutôt d'une église à deux tours. Type de la *tourelle* de Louvain de Winceslas, si ce n'est que les lions sont intervertis : MO NETTA ⁜ NOV ⁜⁜ TDE VOEAHM.

—Croix ailée dans un cercle en grènetis : ✠ IOHANES ⁜ DEHONS ⁜ SELLATER.

A. Gr. 1.03. Coll. de S. A S. le duc d'Arenberg.

Voici bien l'une des plus curieuses monnaies de notre pays que nous ayons rencontrée. La chronique d'Edmond de Dynter (1) va nous en donner l'explication.

La terre de Millen, avec les deux petites forteresses ou châteaux de Gangelt et de Vucht (2), formait jadis une seigneurie particulière. Cette seigneurie, située à environ six lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, appartenait, au XIVe siècle, aux sires de Heinsberg.

En 1363, Godefroi III, obéré par les guerres qu'il avait

(1) *Chronique des ducs de Brabant*, par EDMOND DE DYNTER (en six livres), publiée, etc., par P.-F -X. de Ram, in-4°, 3 vol.

(1) Aujourd'hui Waldfeucht ou Waldvucht (Bois-humide), bourg à deux lieues à l'est de Maseyck. Il ne faut pas confondre ce Vucht avec un village du même nom, situé sur la rive gauche de la Meuse, au nord de Reckem, et qui appartient à la Belgique.

entreprises dans le but de se mettre en possession du comté de Looz, après la mort de son oncle Thierri III, fut forcé de vendre plusieurs de ses propriétés. Il engagea, entre autres, Millen, Gangelt et Vucht au duc de Gueldre, Édouard, pour la somme de 24,000 écus vieux, avec droit de réméré, comme dans toutes les engagères.

Édouard, le 6 décembre de l'année suivante (1364), les transporta à son tour, pour le prix de 30,364 de ces écus [1], à Jean de Meurs, seigneur de Bare [2], frère du comte de Meurs. Or il advint que ce Jean de Meurs avait, alors, pour ennemi un chevalier nommé Jean de Honseler ou Honselaer, dit Vande Velde, qui, usant du droit qu'il prétendait avoir de faire la guerre pour son compte particulier, attaqua le château de Vucht et s'en empara. Ce qui pour des vilains serait vols et brigandages, s'appelle, entre seigneurs, conquêtes et annexions.

Cependant, en présence des menaces de la famille de Meurs bien plus puissante que lui, Jean, craignant de ne pouvoir conserver sa prise, chercha un recéleur. Il trouva notre honorable duc Wenceslas et Jeanne de Brabant, sa femme, qui, à un prix raisonnable, acceptèrent l'occasion qui se présentait et conclurent le marché. Ajoutons que, plus tard, afin de mettre leur conscience en paix et aussi

(1) Lacomblet, t. III, n° 658. Il serait assez difficile de dire ce qu'on entend, ici, par vieux écus, *auden guldenen scilden*. Sont-ce des *florins d'or du Rhin* ou bien des *deniers d'or à l'écu*, type français de 1337 qu'imitèrent les ducs de Brabant, les comtes de Flandre, de Hollande, l'empereur Louis de Bavière, etc., etc. Dans tous les cas, il s'agit d'une somme fort considérable pour l'époque.

(1) Baerl, près de Meurs?

pour s'arrondir, « ce à quoy vise incessemment toute teste couronnée, » ils s'entendirent avec le fils de Jean de Meurs et avec son oncle le comte de Meurs, pour leur acheter Millen et Gangelt, ainsi que tous leurs droits et prétentions sur Vucht.

La seigneurie de Millen, Gangelt et Vucht passa ainsi dans le domaine des ducs de Brabant. D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, elle fut rachetée par Jean Ier de Heinsberg, qui régna de 1395 à 1439 (1). Butkens, au contraire, affirme qu'elle fut cédée et donnée en fief, le 8 octobre 1445, par Philippe le Bon, à Jean de Heinsberg, évêque de Liége, qui la transmit à son neveu Jean III de Heinsberg, en 1446. Ce dernier ne laissait qu'une fille unique, Jeanne, sous la tutelle de son grand-oncle l'évêque de Liége. La succession des fiefs des Heinsberg donna lieu à de longs débats qu'il serait superflu de rappeler ici. Il suffira de dire que Millen, Gangelt et Vucht passèrent, par diverses transactions, au duché de Juliers, auquel ils furent définitivement réunis, en 1481.

Quant au possesseur temporaire de Vucht, à ce Jean de Honseler, qui fit frapper la monnaie dont nous avons donné la description ci-dessus, il ne nous a pas été possible de trouver de plus amples renseignements sur son compte.

(1) Les députés de Millen, Gangelt et Vucht assistèrent à l'assemblée des états de Brabant où Jean IV fut proclamé duc, en 1415. En 1416, Sigismond, roi des Romains, réclame en vain cette seigneurie du duc de Brabant. En 1420, le duc en concède *le gouvernement* à Jean de Heinsberg et à son fils, leur vie durant. C'est, sans doute, cette concession qui a fait croire aux auteurs de l'*Art de vérifier les dates* que Jean de Heinsberg avait racheté Millen.

Fahne, dans son livre sur les familles de Cologne, de Juliers et de Berg, donne une courte généalogie de la famille Honseler, en remontant jusqu'à l'arrière-grand-père de notre Jean. Il consacre à celui-ci ces quelques mots :

« JEAN, tué d'un coup de pierre, en 1396, pendant la guerre du duc de Juliers contre Schonvorst. »

Mais cette date de 1396 doit n'être pas exacte, puisqu'on voit figurer encore, parmi les témoins qui scellèrent la paix de Ravesteyn de 1399, Jehan de Hoenselaer, dit Vande Velde; à moins, toutefois, de supposer qu'il ait eu un fils du même nom, que Fahne ne mentionne pas dans sa généalogie [1].

La chronique d'Edmond de Dynter nous apprend encore que Jean de Honseler se distingua, parmi tous, à la défense de Grave, contre les Brabançons, en 1386. « Entre « les estrangiers oultre les aultres hommes d'armes qui se « portèrent vaillamment, comme on dist, dedens la ville de « Grave, en fu l'un monsigneur Thieri de Appelteren et « monsigneur Jehan de Hoenselaer, dit Vanden Velde qui « estoient deux vaillans chevaliers, et qui grandement « encourageoient leurs gens pour la deffence de la diete « ville. »

La famille Honseler, d'après Fahne, portait coupé d'argent et d'azur; le coupé d'argent chargé de trois merlettes (*vogel*) de gueules posées en face.

Sans pouvoir préciser pendant combien de temps Jean de Honseler a possédé Vucht, il résulte assez des circon-

[1] Jean y figure comme mort sans enfants.

stances rapportées ci-dessus que la durée de cette possession n'a pu être que très-courte; quelques mois, au plus, de l'année 1365.

Le type qu'il emprunte pour sa monnaie, celui de la *tourelle* de Wenceslas, avait aussi été employé, à Gangelt, par Godefroi III de Heinsberg, à la même époque, c'est-à-dire entre l'année 1361, date de son avénement, et l'année 1363, date de la vente de Gangelt au duc de Gueldre. Cette tourelle de Gangelt, qui appartenait alors à M. C.-P. Serrure, de Gand, a été décrite dans notre Revue, t. V, pl. IX, n° 18.

Il serait inutile de faire remarquer que VOECHT n'est qu'une variante insignifiante du nom de Vucht. Le nom du seigneur Jean est aussi écrit de plusieurs façons différentes : *Honselaer, Hoenselaer, Honssellaer*, etc., dit *Vande Velde, Vander Velde* ou *Vanden Velde*. Ce dernier nom ne prouve qu'une chose, c'est que nous ne sommes pas parvenus, malgré tous les *mouvements flamands*, à nous mettre d'accord sur ce malheureux Vande ou Vanden, depuis le XIVe siècle.

VII

Écusson triangulaire au lion rampant : SVEDERVS D E VORST. (*Suederus de Vorst.*)

— Grande croix à doubles bandes terminées par des globules, et coupant la légende. Dans les angles de la croix, les lettres LOVT. Autour, entre un double grènetis, SVE | DER | VS * : | D E * (Les deux dernières

lettres, qu'on serait tenté de lire Ꝓ S, semblent plutôt être L O.)

A. Gr. 1.12. Biblioth. royale.

Le nom de Vorst, Voorst ou Voerst, qui en vieux flamand signifie bois, *forestum* (1), appartient à un grand nombre de localités, comme le Vorst, à une lieue nord de Crevelt, le Vorst, commune importante dans la Veluwe, le Vorst dans la Campine, arrondissement de Turnhout, canton de Westerloo. Fahne mentionne aussi dix familles, différentes par leur origine et leurs armoiries, qui portent le nom de Vorst (2).

Il serait donc assez difficile de rechercher l'attribution de cet esterlin, si n'était le prénom de Zwéder qui ne se rencontre que dans une de ces familles.

Ces Vorst ne tirent pas leur nom, comme l'a cru M. Fahne, du Vorst dans le Veluwe, mais d'une seigneurie et d'un château dans le Zalland (Overyssel), à une demi-lieue nord-ouest de Zwolle, commune actuelle de Zwollerkerspel.

L'excellent *Dictionnaire géographique et historique*, de Vander Aa, donne, sur cette seigneurie, des détails fort curieux, et que nous ne pouvons mieux faire que de traduire ici :

Le château de Vorst, que l'on trouve déjà mentionné en 1190, était le plus fort et le plus inexpugnable de tout l'Over-Sticht. Ses fossés avaient une largeur énorme, ses murs 80 pieds (25^{m},11) de hauteur et 12 pieds (3^{m},74)

(1) *Etymologicum teutonicæ linguæ* Cornelii Kiliani, 2 vol. in-4°.

(2) *Geschichte der Kölnischen, Julischschen und Bergischen Geschlechter*, Zweiter Theiel, Blz. 178.

d'épaisseur. Il était, de plus, protégé par un mur extérieur d'enceinte. Les marais et les prairies inondées qui l'entouraient le rendaient inaccessible. Plusieurs tours d'une prodigieuse hauteur et un premier rempart de terre en défendaient les approches.

C'était le berceau d'une famille considérable, qui, déjà dans la première moitié du XIIe siècle, joue un très-grand rôle dans l'histoire de l'Overyssel; un de ces *burgs* qui, jadis, se faisaient la guerre les uns aux autres et dont les seigneurs pillaient, détroussaient et massacraient les malheureux habitants du plat-pays. Ceux du Zalland furent tout particulièrement les victimes d'un Zwéder de Vorst, au milieu du XIVe siècle.

Avec ses bandes cantonnées dans les châteaux de Vorst et de Rechteren, il fondait sur les voyageurs et les pauvres paysans, et quand ces malheureux tombaient entre ses mains, il ne les lâchait qu'après les avoir dépouillés de leur dernière obole. Jean d'Arkel, quarante-septième évêque d'Utrecht, voulant mettre fin à ce brigandage qui n'avait que trop duré, déclara, le 31 août 1361, la guerre à son orgueilleux vassal. Il requit l'assistance des trois villes de l'Overyssel.

Zwolle, la plus intéressée dans l'affaire, acquiesça immédiatement à sa demande; mais Deventer et Campen, ayant moins à craindre, à cause de leur éloignement des repaires de Vorst et de Rechteren, furent aussi moins empressées d'appuyer l'évêque.

Cependant, grâce à la promesse qu'il leur fit de divers priviléges, elles se décidèrent, le 14 octobre, à lui fournir un contingent important.

Pendant qu'ils s'occupaient à réunir leur armée, le sire de Vorst n'était pas inactif; il réquérait l'appui de tous ses parents et alliés. Ce fut lui qui commença les hostilités. Avec une partie des garnisons de Vorst et de Rechteren, il se dirigea, vers la fin de juillet 1362, sur Zwolle, et, le lendemain matin, incendia le faubourg de Diezer. Les bourgeois, furieux de ce nouvel attentat, se joignirent aux troupes de l'évêque qui se trouvaient dans la ville, firent une sortie par la porte de Diezer et poursuivirent les incendiaires. Ceux-ci, en se retirant, les firent tomber dans une embuscade qu'ils avaient établie le soir précédent. Malgré tout leur courage, les habitants de Zwolle furent forcés d'abandonner le champ de bataille en laissant dans les mains des ennemis soixante-dix des plus riches bourgeois. Ils prirent donc la fuite et rentrèrent en ville. Cependant, dans ce même combat, le sire de Vorst avait été fait prisonnier; et ce fut une heureuse compensation pour la ville de Zwolle qui, sans cette circonstance, aurait eu à soutenir une guerre longue et difficile.

L'évêque, de son côté, s'était avancé vers le château de Vorst avec des forces imposantes. Les assiégés ne se rendirent que le 10 novembre, après un siége de près de quatre mois. On leur laissa la vie sauve, leurs effets et leurs armes, mais le château fut rasé, et ses pierres servirent, plus tard, à élever l'église de Saint-Michel à Zwolle. On conserve encore à l'hôtel de ville de Campen une des portes de fer de Vorst, porte qui, lors de l'incendie de 1543, sauva les priviléges de la ville et les argenteries communales. Le sire de Vorst survécut peu de temps à sa défaite. Les vestiges de son antique manoir se voient

encore, dans une prairie, auprès d'une ferme dont le tenancier à toujours porté le surnom de *steenboer* (fermier du château). La terre de Vorst devint, en 1495, la propriété du couvent de Diepenveen, et fit partie, plus tard, des biens de l'église de Deventer. Elle appartient aujourd'hui à M. J.-A. Van Sandberg, de Zwolle.

On a fouillé ces ruines à diverses reprises, et surtout en 1825, pour en employer les matériaux à l'entretien des digues. En 1836, on continua à déblayer la prairie, et les pierres servirent à faire la chaussée de Zwolle à Campen. On en extraya 2,500 mètres cubes de décombres, et un grand nombres de pierres d'un poids considérable. Les briques, longues, pour la plupart, de 30 centimètres, et épaisses à l'avenant, étaient d'une solidité et d'une dureté extrêmes. Des parties écroulées des murs se composaient aussi d'un blocage de galets, de silex et de briques dans un bain de chaux.

Si l'on se rappelle que la garnison avait pu emporter ses effets, qu'après sa sortie, on avait dû piller tout ce qui pouvait encore avoir quelque utilité, que le château fut ensuite rasé jusqu'au sol par des paysans appelés à cet effet, on comprendra qu'on ne devait pas s'attendre à trouver encore sous ces ruines des objets de quelque valeur. Aussi tout ce qu'on a recueilli se borne à un éperon, un étrier, un fragment de harnais, des ciseaux, quatre clefs, etc.

Le Zwéder de Vorst qui imita l'esterlin de Louvain du duc Jean Ier de Brabant (1261-1294), ne peut pas être le brigand de 1361. C'est l'un de ses prédécesseurs, du même nom, probablement son grand-père, dont on trouve deux

chartes dans NIJHOFF, *Oorkonden*, t. 1, bl. 49 et 50. Par l'une de ces chartes, en date du 2 novembre 1295, Zwéder de Vorst se porte caution pour l'évêque d'Utrecht (Jean II, de Zirk, 1282-1296), conjointement avec d'autres seigneurs de l'Overyssel, d'une somme de 1,000 marcs de nouveaux esterlins anglais comptés à raison de 12 sols ou 144 pièces au marc, due par l'évêque au comte Renaud de Gueldre.

Par une autre charte, en date du 7 novembre de la même année, les frères Zwéder et Hermann de Vorst promettent au même comte Renaud de Gueldre de le servir envers et contre tous, excepté l'évêque d'Utrecht, à cause du secours que le duc leur avait donné, lors du siége du château de Vorst par les bourgeois de Deventer, de Zwolle et de Campen.

Le même Zwéder figure aussi dans le poëme de Jean Van Heelu sur la bataille de Woeringen, au milieu d'une nomenclature de seigneurs du même pays, mais sans aucun détail particulier sur ses faits et gestes et sur sa seigneurie [1].

Fahne indique, mais sans trop établir leur filiation, les divers personnages de ce nom qu'il a rencontrés dans les chartes et les anciens documents. Il commence aussi par les deux frères Zwéder et Hermann des chartes de 1295; puis vient un Roderik, cité en 1321 et en 1335; puis encore un Zwéder, cité en 1333 et en 1362; un Roderik, en 1363, etc., etc. Il nous apprend enfin que les Vorst portaient d'or à trois chevrons de gueules, comme les Dorth, dont ils étaient probablement issus.

[1] *Rymkronyk van Jan Van Heelu betreffende den slag van Voeringen van het jaer 1288.* Brussel, 1836, in-4°. Tweede boek, bl. 255.

Le curieux esterlin trouvé par M. Serrure fils, et qui appartient aujourd'hui à la Bibliothèque royale, offre une singularité qui, du reste, n'est pas sans exemple; il porte des deux côtés le nom du personnage : *Svederus de Vorst*, du côté du lion, et, de l'autre, *Suederus Dnn*. Ces deux dernières lettres sont presque illisibles, et on serait tenté d'y voir tout simplement un *n* et un *s* (*dominus*). Cependant, en y regardant de très-près, à grand renfort de loupes et de bésicles, on finit par entrevoir un L et un O. Ce serait alors *Svederus dominus lo*.. ou *Suederus de lo*.

N'est-il pas à présumer qu'il s'agit ici de quelque seigneurie possédée par Zwéder, et dont le nom lui permettait d'imiter les monnaies de Louvain, en anglant la croix des lettres L. O. V. A.? Comme Leuvenheim, Leuven, Leuvenum ou Lovenist, sur le Veluwezoom, à 4 lieues N.-N.-O. d'Arnhem. Cette localité faisait partie du district d'Isloa au comté de Hamelande, donné, en 1046, par l'empereur Henri III à Bernulf, vingtième évêque d'Utrecht. Ou plutôt Leuvenom, Leuvenum ou Lovenich, sur l'Over-Veluwe, à 8 ¾ lieues d'Arnhem, à 2 lieues O. de Harderwyk, et une lieue N.-O. d'Ermelo. Cette terre, qui comprend une superficie de 1,826 hectares, appartient aujourd'hui, comme la terre de Vorst elle-même, à la famille Sandberg, de Zwolle. Coïncidence singulière, si réellement ces deux seigneuries étaient déjà réunies, au XIIIe siècle, dans les mains d'un même propriétaire.

L'esterlin de Zwéder est un exemplaire unique de la seule monnaie connue jusqu'à présent des seigneurs de

Vorst. Il y a là toute une mine nouvelle à exploiter, car il est peu probable que ces seigneurs si remuants, si turbulants, si ambitieux, se soient contentés de ce seul monnayage.

R. Chalon.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

SEPTIÈME ARTICLE.

Un demi-écu de Reckheim. Monnaie de Gangelt. Le monétaire Wiener à Saint-Edmundsbury. Guillaume de La Marck. Le duc de Brunswick Vuerstender de Gueldre. Type inconnu de Charles d'Egmond.

(Planche XXIV.)

I

Écu écartelé aux 1 et 4 Vlodorp qui est d'argent à la bordure de gueules, chargé de trois fasces d'azur; aux 2 et 3 d'une fleur de lis; sur le tout un écusson chargé de trois fasces (Vlodorp?); sommé de deux heaumes avec lambrequins : MO * NO * LIB * BARONATVS * IMP * RECHEI.

— Aigle à deux têtes et couronnée, remplissant le champ : FERDI ⨯ ELEC × ROMANO × IMPE × SEM × AVGVS.

A. Gr. 13.80. Chez M. de Coster.

Demi-écu d'un seigneur de Reckheim, de la famille Vlodorp où Flodorf qui a possédé Reckheim et dont on a

des monnaies avec date de 1555 à 1563. L'écu entier ou thaler a été gravé sous le n° 29 des planches de M. Wolters. Le demi était inconnu.

II

Personnage impérial debout, tenant le globe crucifère de la main gauche et de l'autre un long sceptre tridenté; à ses pieds, un écu à l'aigle : HERIOHAN VO NMOIRSCHE (*herr Johan von Moirsche.*)

— Croix pattée dans un cercle en grènetis; légende intérieure : ✠ MONETA ⁜ GANGELT. Légende extérieure : ✠XPC ⁜ VINCIT XPC ⁜ . . . IAT ⁜ XPC : IMP.

A. Gr. 2.70. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

L'explication de cette précieuse monnaie se trouve dans ceque nous avons dit ci-dessus, sixième article des *Curiosités numismatiques*, p. 13, à propos d'une pièce de Jean de Honseler frappée à Vucht. Elle appartient à ce Jean de Meurs, seigneur de Bare et frère du comte Thierry de Meurs, qui avait pris en engagère du duc Édouard de Gueldre les terres de Millen, Gangelt et Vucht, non le 29 août 1364, comme le dit Ernst, mais le 6 décembre de cette même année, ainsi que le constate un acte cité par Lacomblet, t. III, n° 658. Cette engagère fut convertie en cession définitive, le 28 septembre 1371 (1), par l'abandon que fit le duc Renaud de Gueldre, frère et successeur d'Édouard,

(1) Ernst dit 1351, mais c'est évidemment une faute d'impression. — *Voy.* t. V, p. 144.

de son droit de réméré au profit du même Jean de Meurs.

Ce dernier était mort quand le duc Wenceslas fit, par acte passé à Gangelt, le 25 mars 1378, l'acquisition de Millen, de Gangelt et des prétentions de la famille de Meurs sur le château de Vucht que le duc possédait déjà de fait, l'ayant acheté de l'usurpateur Jean de Honseler.

Il est inutile de faire remarquer que le type de cette monnaie de Gangelt est la reproduction servile de celui des seigneurs de Heinsberg, voisins de Gangelt et anciens propriétaires de cette seigneurie.

III

Dans le champ et entourée d'un cercle en grènetis, la lettre Ⱦ; autour : SCE ꝺⱦDMVND.

— Petite croix pattée au centre d'un cercle en grènetis : ✠ VVINER MON.

A. Gr. 1.38.

D'après Ruding et Hawkins, ce fut Edward le Confesseur qui, en 1066, accorda aux abbés de Saint-Edmundsbury le droit de frapper monnaie; mais ce droit fut sans doute exercé par eux bien antérieurement, puisqu'on connaît des pièces, au nom de Saint-Edmond, qui sont certainement plus anciennes d'un siècle. Cette monnaie de Saint-Edmond ne se trouve pas décrite dans les ouvrages anglais que nous avons pu consulter. Elle peut cependant n'être pas bien rare, et ce qui nous engage à la reproduire ici, c'est la circonstance singulière d'y trouver, comme monétaire, un nom bien connu de nos jours parmi ceux des graveurs en mé-

dailles, et glorieusemsnt porté par les trois frères Wiener, en Belgique, en Hollande et en Portugal.

IV

Tête barbue à droite et couverte d'un bonnet plat, dans un entourage quadrilobé : ✠ WILH EL ∘ D ∘ MT-REHT ∘ Z ∘ TRB.

— Écu écartelé de La Marck et de Virnenboug posé sur une croix ailée qui coupe la légende; dans le champ, au-dessus de l'écu, deux annelets : TNO | DNI | MLX XXV (pour 1485).

A. Gr. 2.65. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Le long et déplorable règne de Louis de Bourbon avait soulevé contre lui, et non sans motifs, une haine universelle. Le *Sanglier des Ardennes,* Guillaume de La Marck-Arenberg, seigneur puissant, dont l'ambition égalait la farouche audace, et qui, d'ailleurs, avait eu personnellement à se plaindre de l'évêque, se mit à la tête des mécontents et vint avec une petite armée le défier sous les murs de sa capitale. On sait comment l'évêque, étant sorti pour l'attaquer, fut abandonné de ses gens, dispersés par les troupes aguerries de La Marck, et comment celui-ci, le voyant blessé et demandant grâce de la vie, l'acheva lui-même d'un coup d'épée (30 août 1482).

Le vainqueur, acclamé dans Liége, et s'appuyant, comme tous les tyrans, sur le suffrage universel de la canaille, se fit proclamer mambour de la ville et du pays.

Le mambour était une espèce de lieutenant général du royaume ou de gouvernement provisoire, un dictateur qui

réunissait dans ses mains tous les pouvoirs de l'État. Il usait même du droit de faire frapper les monnaies en son nom.

Après deux années de troubles, de guerres et d'une tyrannie atroce, Guillaume, qui avait en vain cherché à placer son fils sur la chaire épiscopale, fut forcé de faire la paix avec Jean de Hornes, que le chapitre, refugié à Louvain, avait élu.

Le nouvel évêque, fit son entrée, à Liége, le 7 novembre 1484. Il était accompagné de son ancien ennemi mortel, Guillaume de La Marck, avec qui il paraissait sincèrement reconcilié. Sous les dehors d'une amicale familiarité, l'évêque entraîna le trop confiant Guillaume dans un guet-apens, le fit enlever, transporter à Maestricht et décapiter. (18 juin 1485.) Parmi les historiens modernes qui ont raconté cette tragique histoire, il n'en est pas un, peut-être, qui l'ait fait avec plus d'impartialité et de bonne foi que M. de Gerlache. Tout en reconnaissant que le Sanglier des Ardennes était un grand coupable, il ne peut admettre qu'un souverain, qu'un évêque, ait le droit de manquer à sa parole, d'employer la ruse et la fourberie pour punir des crimes qu'il avait couverts de son pardon. « D'Arenberg, dit-il, fut lui-même l'assassin (le meurtrier) d'un « évêque; mais par le traité de Tongres, qui avait pacifié « le pays, tout était aboli et pardonné. Quel siècle! quelles « mœurs! quelle perfidie barbare et raffinée! » C'était, sans doute, une affreuse époque que ce xve siècle; mais ne soyons pas trop fiers de la nôtre. L'enlèvement et l'assassinat juridique du duc d'Enghien ne vous semblent-ils pas plus odieux encore que le meurtre du Sanglier des Arden-

nes? Car, enfin, le duc d'Enghien n'avait pas, comme celui-ci, trempé ses mains dans le sang de son prince. Son seul crime était de porter ombrage au pouvoir nouveau qui régnait en France. On le tuait, non par droit et justice, mais par motif d'utilité.

On connaissait les monnaies du Sanglier des Ardennes, portant le titre de membour. M. Perreau, dans son catalogue provisoire des monnaies de Liége, inséré dans cette Revue, en signale cinq différentes variétés, trois grandes et deux petites, toutes à la date de 1484, sauf une des deux petites où il lit 1485 (1). Cette dernière date semble en contradiction avec l'histoire, la mambournie ayant dû cesser à la prise de possession de l'évêque Jean de Hornes. (7 novembre 1484.)

Les deux pièces que nous venons de décrire sont tout à fait semblables à celles que Guillaume de La Marck frappait en qualité de mambour; elle n'en diffèrent que par la légende et semblent être sorties de la même officine. A quel titre et pourquoi Guillaume a-t-il continué à frapper monnaie à Liége (si c'est bien à Liége que ces monnaies sont faites), après y avoir perdu toute autorité officielle? Serait-ce par suite d'une de ces faveurs dont le comblait l'évêque hypocrite, pour mieux l'attirer dans ses filets? Ces pièces ont-elles été fabriquées dans l'une ou l'autre des seigneuries de Guillaume et par les mêmes ouvriers que les monnaies du mambour? Ces suppositions sont toutes les deux admissibles et nous en laissons le choix aux lecteurs.

Guillaume de La Marck écartelait ses armoiries de celles de sa mère, Agnès, fille de Robert, comte de Virnenbourg.

(1) T. VI, 3e série, pp. 251, 252.

V

Tête barbue à droite et couverte d'un bonnet plat : ✠ WILHELM ∘ D ∘ MARKA × Z × A'B.

— Écu écartelé de La Marck et de Virnenbourg, posé sur une croix ailée qui coupe la légende : ANO | DNI MLX | XXV. (1485).

A. Gr. 1.55. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Cette pièce assez usée semble être non pas la moitié, mais le double tiers de la précédente.

VI

Le saint Jean-Baptiste ordinaire des florins : ✠ S. IOHANNES BABTISTA ✠. Entre les pieds du saint, une croix.

— L'écusson de Gueldre entouré de quatre petits écus, dans un cartouche quadrilobé dont les angles sont remplis par des trèfles : ✠ DVX ∘ ARNOLD · BRVNSWICHENS.

Or. Gr. 3.10. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Les trente dernières années du xve siècle forment, dans l'histoire de la Gueldre, une bien triste période. Le pays, divisé par la lutte parricide que le duc Adolphe commença, en 1465, contre son père Arnold d'Egmond, fut en 1472, vendu par ce dernier à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Les principales villes ayant refusé de se soumettre à ce honteux marché, Charles dut les y contraindre par les

armes. Il prit Nimègue et en amena, comme otages, les deux enfants d'Adolphe, Charles d'Egmond, âgé de six ans, et Philippine qui, dans la suite, fut mariée au duc René de Lorraine. Adolphe lui-même était détenu prisonnier à Courtrai où il resta jusqu'à la mort de Charles le Téméraire, en 1477. Proclamé, alors, duc de Gueldre par les états du pays, il ne jouit pas longtemps de sa souveraineté et fut tué, la même année, le 22 juin, au siége de Tournai.

Catherine, sœur d'Adolphe, avait été nommée par lui gouvernante de ses États; elle continua à être reconnue en cette qualité et régna au nom de son neveu, Charles d'Egmond, retenu à la cour de Marie de Bourgogne.

Un oncle de Catherine, Guillaume d'Egmond, frère du vieux duc Arnold, voulut disputer à sa nièce le gouvernement de la Gueldre et la tutelle des deux enfants d'Adolphe. Fort de l'appui de l'archiduc Maximilien, il prit possession d'Arnhem et de quelques autres villes qu'il avait gagnées à son parti.

La régente Catherine appela alors à son aide le duc Frédéric de Brunswick-Lunebourg (1), vieillard imbécille, dit Nijhoff (2), à qui elle avait été promise en mariage et qui réclama, mais en vain, l'exécution de cette promesse.

Bientôt après, Frédéric, devenu tout à fait fou, *in insaniam versus*, dit Teschenmacher (3), fut éconduit,

(1) Son oncle, d'après l'*Art de vérifier les dates;* mais nous avons en vain cherché à retrouver cette parenté dans les Tables généalogiques d'Hubner.

(2) *Inleiding van gedenkwaardigheden,* Ve deel.

(3) *Annales Cliviæ, Montium,* etc., p. 526.

et son intervention remplacée par celle de Henri Schwartzenburg, évêque du Munster.

Toute cette histoire du duc de Brunswick, telle que la racontent les chroniqueurs gueldrois et en dernier lieu le savant Nijhoff, n'est pas exempte de difficultés et même de contradictions. Ce prince, que les auteurs hollandais appellent le Fou, l'Insensé (*krankzinnig*), avait reçu de ses sujets d'Allemagne et pendant son long règne, le surnom de Bon et de Pieux. Il succéda à son frère Otto, en 1445, abdiqua en faveur de ses fils, en 1459, pour se retirer dans un cloître. Après la mort de ses deux enfants, en 1471, il dut, comme plus tard Philippe V en Espagne, reprendre les rênes du gouvernement. D'après Hubner, Moreri, etc., Frédéric mourut en 1478.

D'abord cette date est impossible, puisque M. Nijhoff publie de lui une charte donnée au mois de juin 1479.

On comprend aussi difficilement comment ce Frédéric, dont la femme, Madeleine de Brandenbourg, ne mourut qu'après lui, en 1480, aurait pu, en 1477, prétendre à la main de la régente de Gueldre. La polygamie des princes, que Luther, dit-on, autorisa plus tard sous prétexte de nécessité hygiénique, était encore, alors, un cas pendable.

Mais il existait à cette époque un autre Frédéric de Brunswick-Calenberg, jeune, guerroyant, tapageur, qu'on avait surnommé le Colérique ou l'Inquiet, bien plus apte que son vieux cousin à remplir, sous tous les rapports, le rôle de mari. Nous nous sommes demandé s'il n'y avait pas eu confusion, et si le *Krankzinnig* n'était pas le même personnage que l'*Inquiet*.

Quoi qu'il en soit, ce fut pendant les quelques mois de

son séjour en Gueldre, en 1477 et 1478, que Frédéric — soit le Bon, soit l'Inquiet — qui avait pris le titre de chef ou protecteur du pays (*Vuerstender*), dut faire frapper la singulière pièce ci-dessus.

L'intention d'imiter les florins d'Arnold y est évidente. A première vue, on lit même le nom du père de Catherine, dans la légende du revers, accompagné du mot *Bruinswichencis*. Cependant, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que la première lettre n'est pas un A ordinaire, mais un F un peu défiguré (B). On a alors les trois premières lettres de FRI*dericus*, suivies des lettres IOLD auxquelles nous renonçons de trouver une signification, et qui n'ont sans doute d'autre but que de simuler le nom d'ARNOLD [1]. Le type du saint Jean-Baptiste est le même que celui des florins d'Arnold, les armoiries du revers sont également identiques; c'est-à-dire l'écusson aux lions affrontés de Gueldre et de Juliers, entouré des écus de Nimègue, de Ruremonde, de Zutphen et d'un quatrième écu fretté, que M. Vander Chijs suppose être de fantaisie : « maar wel een dusguenaamd phantasiewapentje schijnt « te zijn » (p. 103); mais qui doit être plutôt celui de de quelque autre quartier ou partie de la Gueldre.

Et, en effet, les ducs de Gueldre et de Juliers étaient assez riches d'armoiries pour n'avoir pas besoin de faire

[1] On avait demandé s'il ne fallait pas y voir deux autres prénoms (prénoms supposés) de Frédéric, et lire : FRI*dericus*, JO*hannes*, LuDo*vicus;* mais, à cette époque, ce n'était pas encore la mode, en Allemagne, d'avoir plus d'un prénom, et nulle part on ne trouve que les ducs de Brunswick — le Bon ou l'Inquiet — aient eu d'autres noms que Frédéric.

comme ces épiciers enrichis qui se blasonnent de fantaisie et couvrent d'écussons impossibles leurs laquais et leurs équipages. Désireux d'avoir le mot de cette énigme, nous avons frappé à toutes les portes. A notre demande, notre savant ami et ci-devant collaborateur, M. l'archiviste Piot avait bien voulu s'adresser à son collègue de la Gueldre et réclamer ses lumières à ce sujet. Sa lettre étant restée sans réponse, force est d'avoir recours aux conjectures.

Un florin d'Utrecht de l'évêque Frédéric de Blankenheim (1394-1425), au même type du saint Jean-Baptiste, offre également, au revers, cinq écussons disposés de la même manière. Au milieu, l'aigle de l'Empire; en haut, encore une aigle à deux têtes (répétition de l'écusson central, d'après M. Vander Chijs, opinion qui paraît peu admissible); à gauche, un lion (Blankenheim); à droite, la croix d'Utrecht, et, enfin, au bas, le même écusson *fretté* que sur les monnaies de la Gueldre. (Toujours écusson de fantaisie, selon M. Vander Chijs, et placé là pour la symetrie. « Van « onder ter aanvulling, of voor de symmetrie, een fantaisie « wapenschild. ») (P. 155.)

Cet écusson *fretté* qui se retrouve sur les monnaies d'Utrecht comme sur celles de la Gueldre, ne fait-il pas supposer qu'il appartient à un territoire partagé entre les deux seigneuries contiguës ou sur lequel l'une et l'autre avaient *des prétentions* ou des droits? En un mot, n'est-il pas celui du quatrième quartier de la Gueldre, de la Veluwe [1], triangle compris entre l'Yssel, le Rhin et le Zuyderzée, et dont l'évêque d'Utrecht avait la suzeraineté?

[1] Veluwe. — *Vaele ouwe, veel ouwe* ou *veen ouwen* (tourbières). VANDER AA.

L'histoire de l'inféodation de ce territoire ou de ce comté aux ducs de Gueldre est assez embrouillée. Disputé entre les ducs de Brabant et les évêques d'Utrecht, il fut adjugé, par l'empereur Henri, en 1196, à l'église d'Utrecht, mais à la condition que l'évêque le donnerait en fief au duc et à ses descendants.

Le duc de Brabant ayant négligé d'en faire le relief, Gui d'Avesnes, quarante-deuxième évêque d'Utrecht, en donna l'investiture au comte Renaud de Gueldre, et l'on ne voit nulle part que les ducs de Brabant aient tenté depuis lors de faire valoir leurs anciens droits.

On objectera peut-être que les armoiries du quatrième quartier de la Gueldre sont l'aigle à deux têtes d'Arnhem. Mais les armes de la ville d'Arnhem, chef-lieu de la Veluwe, ne sont pas celles du pays ou du comté. Elles ont pu s'y substituer par le temps et les faire oublier. On a de fréquents exemples de pareils changements survenus dans les blasons de nos provinces.

Tout cela, encore une fois, n'est qu'une *conjecture*, mais une conjecture qui n'est pas dénuée de probabilités, et qui, dans tous les cas, ne se substitue qu'à une *fantaisie*.

VII

Buste à droite, cuirassé, la tête couverte d'un bonnet à bordure retroussée, et avec une longue chevelure pendante. Dans le champ deux annelets : ✠ KAROLVS ◦ DVX ◦ GELRIE ◦ IVL ◦ ȝV.

— Écu de Gueldre aux deux lions affrontés, entouré des trois lettres GEL et d'un annelet : ✠ BENEDIC ∘ ANIMA ∘ MEA ∘ DOMIN.

Cuivre. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Cette pièce, qu'au premier abord on pourrait prendre pour un jeton, nous semble plutôt être un *essai* sur cuivre d'une monnaie d'argent du duc de Gueldre, Charles d'Egmond, monnaie, du reste, dont on ne connaît aucun exemplaire. Il faut la comparer aux deux pièces publiées par M. C. Vander Chijs, sous les nos 18 et 19, pl. XVI de ses Monnaies des ducs de Gueldre.

RENIER CHALON.

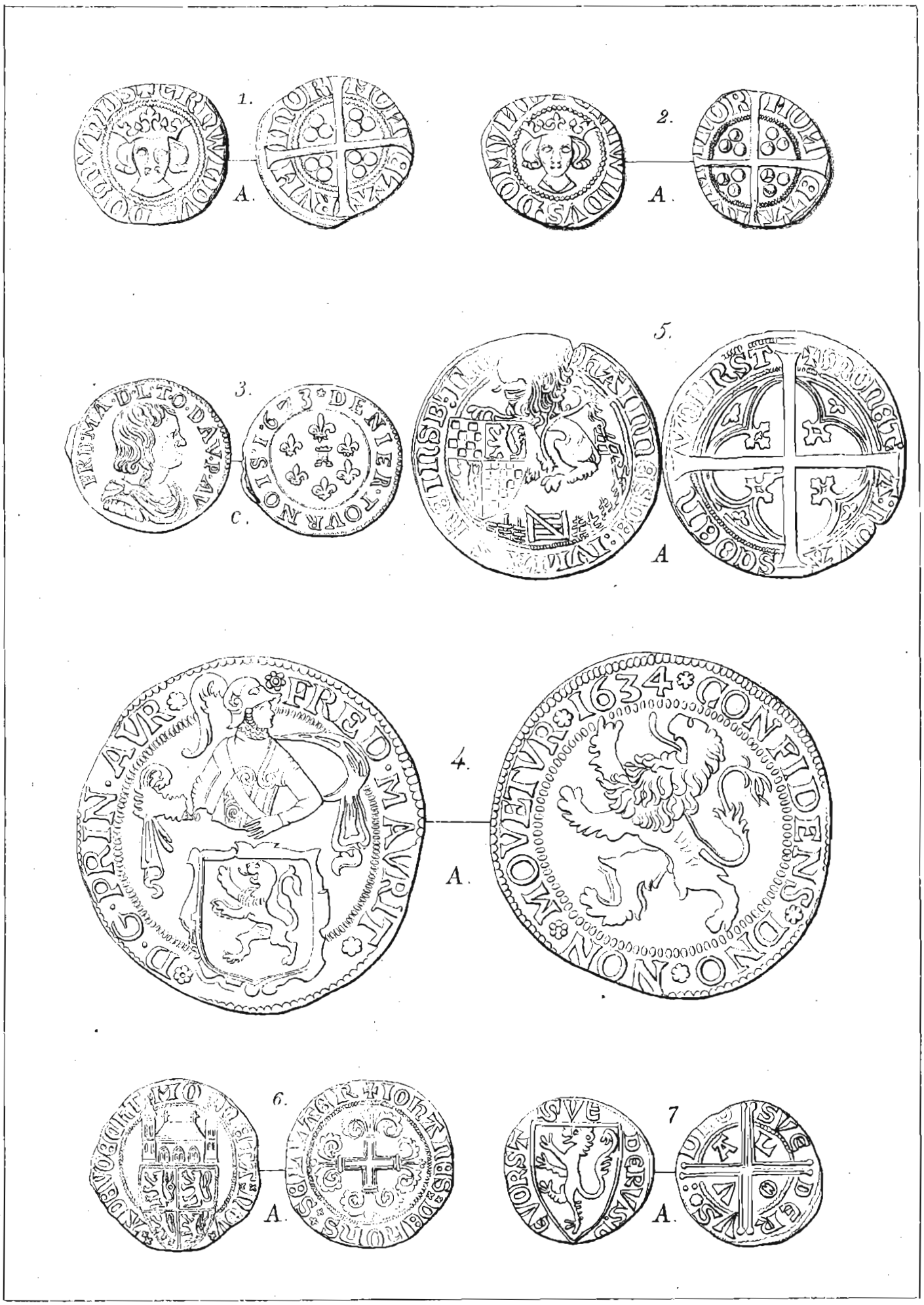
1.
A.
2.
A.
3.
C.
5.
A
4.
A.
6.
A.
7
A.

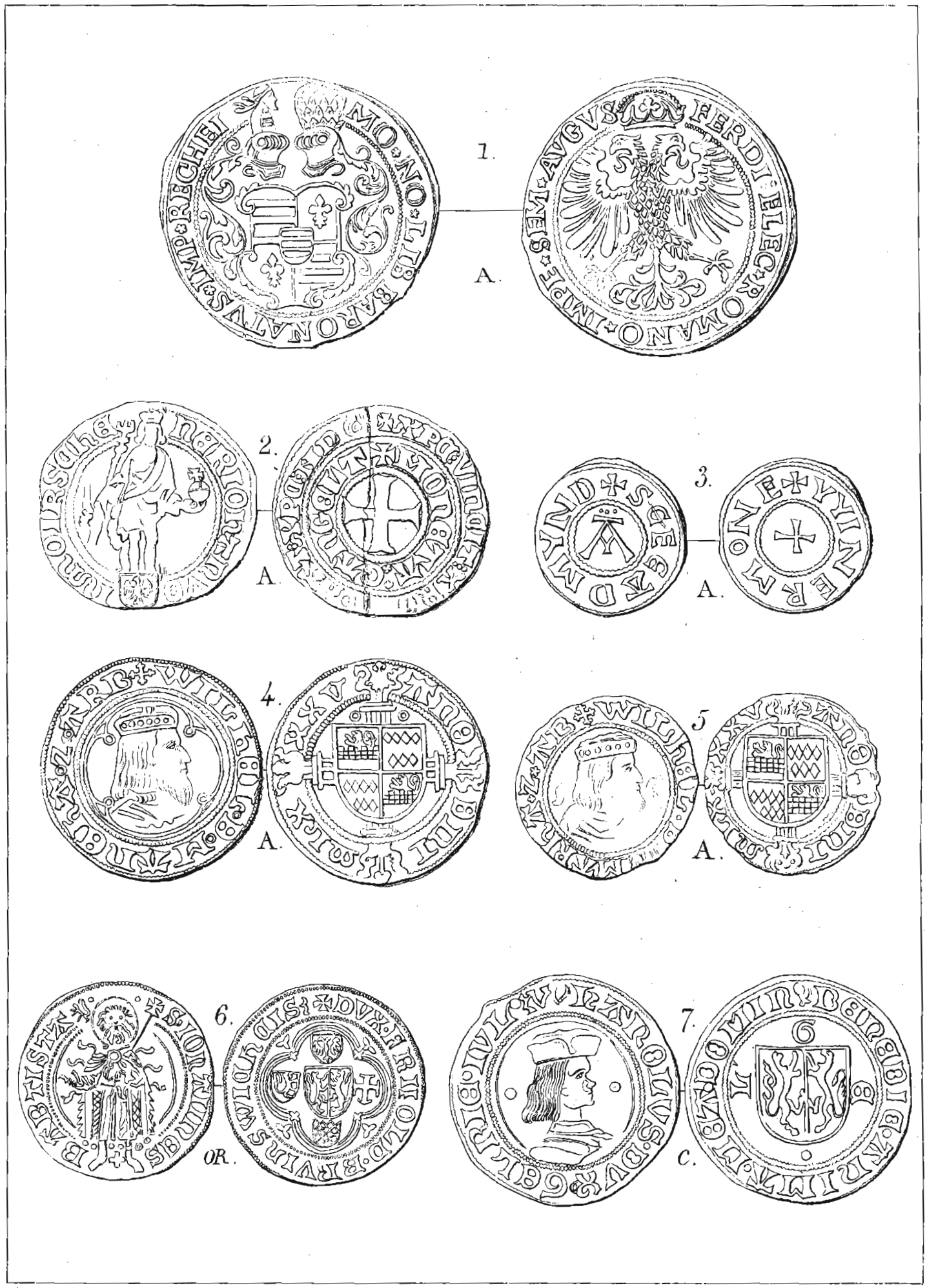
1.
A.
2.
A.
3.
A.
4.
A.
5
A.
6.
OR.
7.
C.